

## Commune de VILLEFAGNAN

### PROCES-VERBAL

#### de la séance du Conseil Municipal du 8 avril 2015

Le 8 avril 2015 à 20h30, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués en date du 1<sup>er</sup> avril 2015, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Christiane PREVOST, Maire.

Etaient présents : MM PREVOST Christiane ; BOEUF Pascal ; PIERRON Pierrette ; BREHIER Jacques ; NORMAND Isabelle ; NICOLAS Marie-Noëlle ; PLON Patrick ; GENTIL Christian ; LOISEAU Laurent ; LACHETEAU Nathalie ; BOINOT Florence ; GASSELING Théo ; PEREZ Marie-José ; JANOT Jean-Marie

Etait représenté : M. PACREAU Stéphane (pouvoir à Jacques BREHIER)

Présents : 14    Votants : 15

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h30

### ORDRE DU JOUR

#### ♦ Vote du compte administratif 2014 : (votants 14)

-	<u>Budget COMMUNE</u>	POUR 11 voix	CONTRE 0	Abstentions 3
	Fonctionnement	Dépenses		812 817,58 €
		Recettes		1 035 193,17
		<i>Résultat de l'exercice</i>		<i>+ 222 375.59</i>
		<i>Report résultat 2013</i>		<i>+ 831 546.72</i>
	Investissement	Dépenses		889 351,02
		Recettes		519 856,12
		<i>Résultat de l'exercice</i>		<i>- 369 494.90</i>
		<i>Report résultat 2013</i>		<i>- 29 685.38</i>

-	<u>Budget CAISSE DES ECOLES</u>	POUR 11 voix	CONTRE 0	Abstentions 3
	Fonctionnement	Dépenses		11 645,76
		Recettes		4 956,49
		<i>Résultat 2014 déficit de</i>		<i>6 689,27</i>
		<i>Report excédent 2013</i>		<i>1 432,77</i>

La compétence « accueil de loisirs » ayant été transférée le 1<sup>er</sup> juillet 2014 à la CC Val de Charente, le résultat global déficitaire d'un montant de 5 256,50 € est intégré au résultat du budget COMMUNE

-	<u>Budget ZONE ARTISANALE</u>	POUR 11 voix	CONTRE 0	Abstentions 3
	Fonctionnement	Dépenses		0,00
		Recettes		0,00
	Investissement	Dépenses		0,00
		Recettes		0,00
		<i>Déficit 2013 reporté</i>		<i>16 644,58</i>

La compétence « zone artisanale » ayant été transférée le 1<sup>er</sup> juillet 2014 à la CC Val de Charente, le déficit est intégré au résultat du budget COMMUNE

-	<u>Budget ASSAINISSEMENT</u>	POUR 11 voix	CONTRE 0	Abstentions 3
	Fonctionnement	Dépenses		39 899,87
		Recettes		34 872,74
		<i>Résultat de l'exercice</i>		<i>- 5 027.13</i>
		<i>Report résultat 2013</i>		<i>+ 20 540.14</i>
	Investissement	Dépenses		10 666,64
		Recettes		17 087,13
		<i>Résultat de l'exercice</i>		<i>+ 6 420.49</i>
		<i>Report résultat 2013</i>		<i>+ 575 .29</i>

-	<u>Budget LOTISSEMENT</u>	POUR 11 voix	CONTRE 0	Abstentions 3
---	---------------------------	--------------	----------	---------------

Fonctionnement	Dépenses	323 270,17
	Recettes	323 270,17
Investissement	Dépenses	323 270,17
	Recettes	64 215,88
	<i>Résultat de l'exercice</i>	- 259 054.29
	<i>Report résultat 2013</i>	- 16 581.38

- ◆ **Adoption du compte de gestion tenu par le trésorier** (votants 15) POUR 15 voix
- ◆ **Délibération d'affectation des résultats** (votants 15) POUR 12 voix 3 abstentions  
Budgets
  - COMMUNE : montant inscrit en report de fonctionnement sur budget 2015 = + 595 560.95 €
  - ASSAINISSEMENT : + 15 513.01 €
- ◆ **Vote des taux des 3 taxes communales** (votants 15)
  - Taxe d'habitation 16.92 %
  - Taxe foncier bâti 19.39 %
  - Taxe foncier non bâti 53.01 % POUR 12 voix CONTRE 0 Abstentions 3
- ◆ **BUDGETS 2015** (15 votants) pour 12 VOIX contre 0 Abstentions 3
  - COMMUNE : fonctionnement = 1 444 549 € ; investissement = 790 000 €
  - ASSAINISSEMENT : fonctionnement = 51 568 € ; investissement = 24 095 €
  - LOTISSEMENT : fonctionnement = 513 181 € ; investissement = 785 217 €
- ◆ **convention de mise à disposition gratuite d'un broyeur de végétaux par la CC Val de Charente** : le Maire est autorisée à signer la convention (15 voix POUR)
- ◆ **convention de lutte contre le frelon asiatique** : la commune prend en charge la moitié du coût d'intervention ; accord 15 voix POUR
- ◆ **modification statuts du Syndicat départemental Fourrière** pour intégrer une nouvelle commune 15 voix POUR
- ◆ **versement à l'AGV rugby** d'un montant de 156.75 € remboursés par l'assurance suite au vol dans les vestiaires de Rugby
- ◆ **refus de fermetures de classes primaire et maternelle**  
Le Conseil Municipal juge inacceptable les mesures envisagées par la carte scolaire telles qu'elles ont été diffusées dans la presse.  
C'est pourquoi, CONSIDERANT :
  - les effectifs prévus pour la rentrée 2015 . école élémentaire St Exupéry : 107 élèves  
. école maternelle Arc en ciel : 62 élèves
  - les spécificités de la commune de VILLEFAGNAN :
    - . nous sommes dans un milieu rural, socio-culturel défavorisé (Zone de Revitalisation Rurale)
    - . nos écoles publiques de bourg centre, ici soumises à concurrence, doivent rester un pôle pourvu d'une classe par niveau pour l'élémentaire,
  - les problématiques de nos écoles qui nécessitent une attention particulière :
    - . accueil des enfants du voyage
    - . accueil des enfants de la Maison d'enfants de Saint-Fraigne
    - . accueil d'enfants en situation de handicap
 Pour ces motifs, le Conseil Municipal à l'unanimité REFUSE TOUTE FERMETURE DE CLASSES.
- ◆ **révision loyer du logement rue du temple** : + 0.15 % indice 1<sup>er</sup> trimestre 2015 de référence des loyers soit 543.73 €
- ◆ **participation au voyage scolaire collège Val de Charente** de Ruffec au Pays de Galles pour 1 élève domicilié à Villefagnan : 47.25 €
- ◆ **DEVIS** :
  - Feu d'artifice 14 juillet Ets RIC Sauzé-Vaussais : 3 440 € ttc même montant que 2014 (POUR 15 )
  - Matériel adapté (taille-haies et bineuse électriques) Ets Chevalerias devis de 3 450 e ttc (POUR 15)